



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres hospitaliers

Question orale n° 1134

Texte de la question

M. Didier Mathus appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation du groupement de coopération sanitaire Le Creusot et Montceau. Conformément au souhait de l'État, l'hôtel-dieu du Creusot et le centre hospitalier de Montceau ont accepté de signer un protocole d'accord en mai 2009. Les deux hôpitaux s'engageaient à créer un GCS établissement de santé, à présenter un plan de retour à l'équilibre et à regrouper les activités de soins, en supprimant des services de spécialités médicales, chirurgicales et obstétricales sur chacun des sites. En contrepartie, l'État s'engageait à soutenir financièrement le GCS par une aide de 15 millions, à inscrire le projet de construction de l'hôpital neuf au programme « hôpital 2012 » et à doter le groupement de crédits d'études pour la réalisation de ce nouveau site. Or, à ce jour, l'aide de l'État n'est pas effective. De plus, les besoins en trésorerie du groupe ne sont pas assurés puisque les banques ont refusé de s'engager à ses côtés. Le faible soutien du Gouvernement n'est guère convaincant. Nous attendons un signal fort de l'État pour que cette situation pénalisante pour les malades et le personnel hospitalier ne soit que temporaire et que l'offre de soins pour ce bassin de plus de 150 000 habitants soit consolidée et améliorée. Il serait inadmissible et inacceptable que l'ouest de notre département soit privé d'hôpital. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour permettre au groupement hospitalier de remplir sa mission et de garantir la construction du site neuf unique sur le territoire de la communauté urbaine.

Texte de la réponse

RÉORGANISATION DES HÔPITAUX DU CREUSOT ET DE MONTCEAU EN SAÔNE-ET-LOIRE

M. le président. La parole est à M. Didier Mathus, pour exposer sa question, n° 1134.

M. Didier Mathus. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État chargée des sports, mes chers collègues, je souhaitais interroger Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation du groupement de coopération sanitaire entre les hôpitaux du Creusot et de Montceau-les-Mines en Saône-et-Loire.

Conformément au souhait et même à la très vive pression de l'ARH, l'Hôtel-Dieu du Creusot et le centre hospitalier public de Montceau ont accepté de signer, en mai 2009, un protocole avec l'ARH. Les deux hôpitaux s'étaient engagés à créer un GCS, établissement de santé en commun, à présenter un plan de retour à l'équilibre et à regrouper les activités de soins, en supprimant des services de spécialités médicales, chirurgicales et obstétricales sur chacun des sites. Les deux hôpitaux sont situés à vingt-cinq kilomètres de distance et chaque agglomération compte 50 000 habitants, les bassins des hôpitaux étant évidemment plus larges que les agglomérations. En contrepartie, l'État, signataire de l'accord par le truchement de l'ARH, s'engageait à soutenir financièrement le GCS par une aide de trésorerie, à inscrire le projet de construction d'un hôpital neuf au programme Hôpital 2012 et à doter le groupement de crédits d'études pour la réalisation de ce nouveau site.

À ce jour, le GCS a été créé, les équipes hospitalières ont tenu leurs engagements, les activités de santé ont été réparties, supprimées en partie, mais l'État n'a pas tenu ses engagements propres. Les besoins en trésorerie du groupe ne sont pas assurés, puisque les banques ont refusé de s'engager aux côtés du GCS, arguant du faible

soutien du Gouvernement dans ce dossier.

Nous attendons donc un signal fort de l'État pour que cette situation extrêmement pénalisante pour les malades - il s'agit de deux établissements de plus de 400 lits chacun - et pour le personnel hospitalier - 1 600 personnes - ne soit que temporaire et que l'offre de soins pour ce bassin de plus de 150 000 habitants soit consolidée et améliorée. Il serait inadmissible et inacceptable que l'ouest du département de la Saône-et-Loire soit privé d'un hôpital digne de ce nom. C'est pourquoi je demande à Mme Bachelot quelles mesures le Gouvernement compte prendre, au-delà du versement de la première tranche de ce qu'il a promis, pour permettre à ce groupement de coopération sanitaire de remplir sa mission et de garantir la construction du site neuf unique sur le territoire de la communauté urbaine de Creusot-Montceau. Encore une fois, il s'agit d'un engagement de l'État.

M. le président. La parole est à Mme Rama Yade, secrétaire d'État chargée des sports.

Mme Rama Yade, *secrétaire d'État chargée des sports*. Monsieur le député, vous interrogez la ministre de la santé et des sports sur l'évolution de la situation du groupement de coopération sanitaire de Montceau-les-Mines-Le Creusot.

Les deux établissements qui composent le groupement de coopération sanitaire sont confrontés à des difficultés qui font l'objet d'un suivi attentif par les services du ministère. Ces difficultés trouvent en grande partie leur origine dans l'insuffisante rigueur de la gestion et dans l'absence d'adaptation des activités et des moyens à l'évolution des besoins sur le territoire de la communauté de communes depuis plusieurs années.

L'absence de coopération entre les deux établissements jusqu'à une date récente a contribué à aggraver leurs situations respectives. La création, en juin 2009, du groupement de coopération sanitaire regroupant les deux établissements, suivie de la conclusion d'un plan de retour à l'équilibre en octobre 2009, a marqué la volonté des ces centres hospitaliers de prendre leur destin en main dans un cadre conjoint et de rétablir un environnement favorable au redressement de leur situation financière.

L'essentiel des réorganisations des activités prévues dans ce cadre a été mis en oeuvre. Il convient de saluer à cet égard les efforts consentis par les professionnels des deux établissements, qui ont accompagné le mouvement avec détermination.

Ces réorganisations ne constituent cependant qu'un premier pas et ne seront pas suffisantes pour rétablir durablement la situation financière du nouvel ensemble ainsi constitué. Elles devaient être accompagnées d'autres mesures dont la mise en oeuvre a, quant à elle, pris du retard.

Comme vous le soulignez, l'État a toujours été présent aux côtés des deux établissements et le restera au cours des années à venir : il s'est engagé à verser une aide exceptionnelle de 15 millions d'euros sur trois ans en contrepartie des efforts réalisés par le groupement de coopération sanitaire. Les 5 millions prévus au titre de 2010 seront notifiés dans les tout prochains jours, sans attendre le bilan intermédiaire de l'application du plan de retour à l'équilibre qui aurait dû intervenir à la fin du premier semestre, afin d'anticiper sur les difficultés de trésorerie.

En ce qui concerne le projet de reconstruction des deux établissements sur un site unique, la position de l'État n'a pas varié. Il ne sera possible de donner suite à ce projet que lorsqu'une situation financière saine aura été rétablie. À défaut, la construction de l'hôpital neuf serait financièrement insoutenable et ne ferait qu'aggraver la situation actuelle.

Le maintien d'une offre hospitalière de qualité sur le territoire de santé est l'objectif du ministère de la santé. Les efforts nécessaires pour y parvenir doivent être soutenus et partagés par l'ensemble des acteurs concernés.

M. le président. La parole est à M. Didier Mathus.

M. Didier Mathus. Cette réponse ne me surprend guère, en dehors d'un point qui m'inspire quelques inquiétudes sur la bonne connaissance du dossier par le ministère. Les difficultés budgétaires des établissements seraient liées à une insuffisante rigueur de la gestion. Je m'inscris en faux contre cette affirmation. Une enquête de la chambre régionale des comptes sur la situation budgétaire du centre hospitalier public de Montceau fait, au contraire, porter, de la manière la plus claire, la responsabilité de ces difficultés sur l'incapacité de l'État à répondre à ses propres engagements au cours des années précédentes, depuis une opération de fusion qui avait déjà été réalisée antérieurement. La gestion des équipes en place n'est donc pour rien dans la situation budgétaire de l'établissement. C'est plutôt l'impéritie de l'État qui est en cause.

Par ailleurs, il est tout à fait faux de dénoncer une absence de coopération, puisque, depuis près de dix ans, de très fortes actions de coopération entre les deux établissements étaient menées. J'appelle l'attention de Mme la ministre sur le fait qu'ils ont fait ce que leur demandait l'État. Celui-ci hésite, tergiverse, nous explique qu'il ne peut pas convaincre les banques. L'État est-il vraiment incapable de convaincre Dexia de consentir un prêt au

GCS ? On reste surpris de cette pusillanimité. Nous demandons que l'État mesure pleinement la situation sanitaire de cette partie du département qui compte 150 000 habitants. Pour l'instant, on laisse deux établissements s'enfoncer dans une situation qui sera bientôt irréparable.

Données clés

Auteur : [M. Didier Mathus](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1134

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6433

Réponse publiée le : 23 juin 2010, page 4575

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 juin 2010